

Herbicide maïs

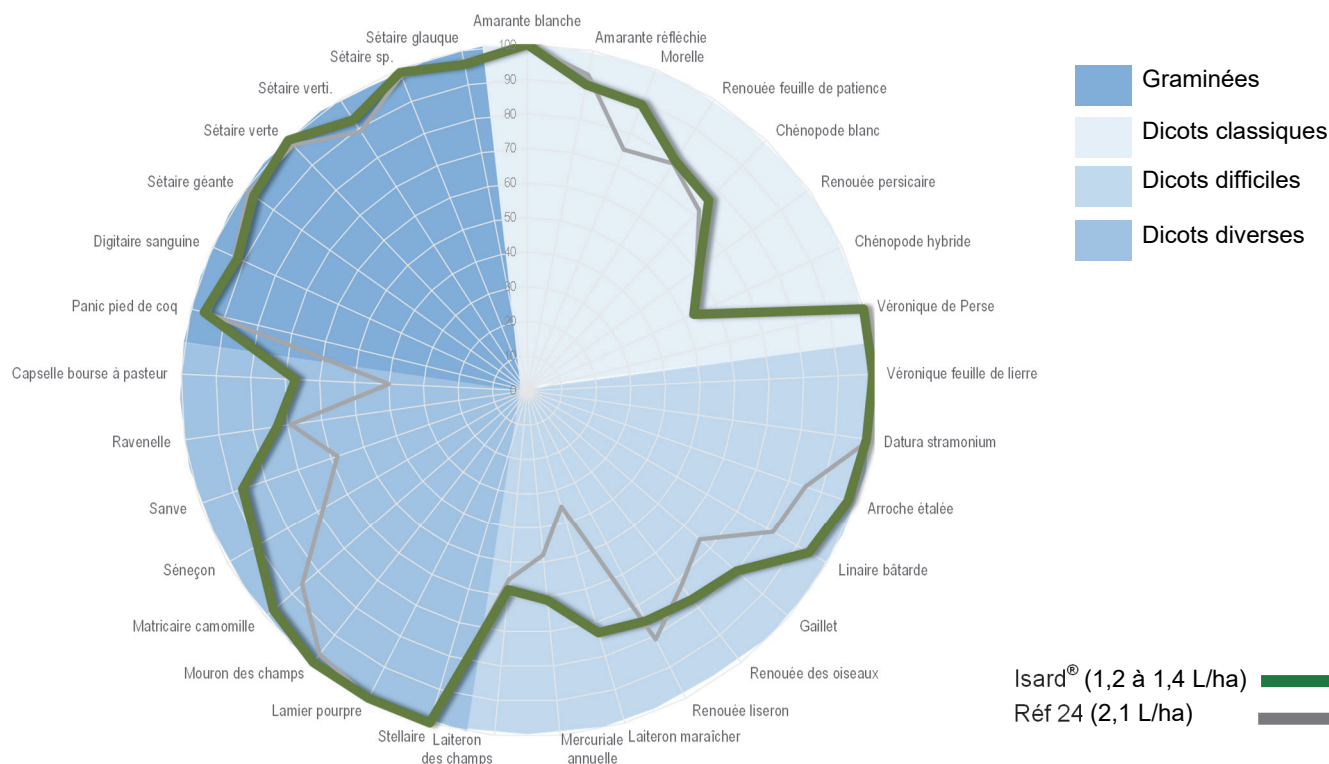
Isard®

La meilleure stratégie pour un désherbage maïs réussi

- Efficacité de haut niveau sur graminées estivales et certaines dicotylédones
- Bonne persistance d'action pour maîtriser les levées échelonnées
- Le meilleur rapport technico-économique sur graminées estivales
- Le partenaire de toutes les stratégies de désherbage



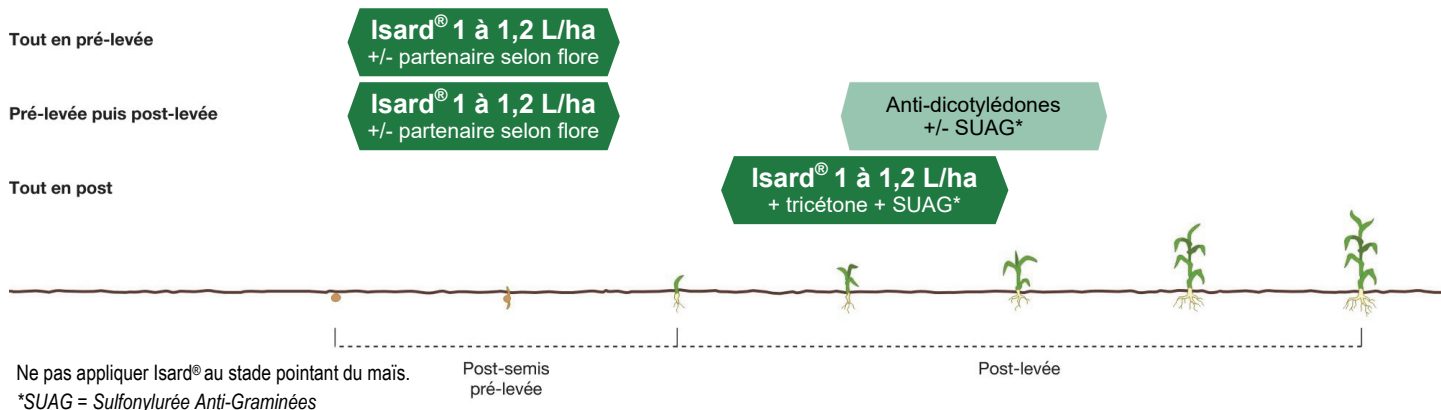
ISARD® EST INDISPENSABLE POUR CONTRÔLER LES GRAMINÉES ESTIVALES ET CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DU DÉSHERBAGE DES DICOTYLÉDONES



Exprimé en % d'efficacité. Synthèse de 33 essais BASF. Notation 60 jours après application unique de post-semis pré-levée.

- Isard® procure une **persistance d'action pouvant aller jusqu'à 60 jours**, ce qui représente un véritable atout pour contrôler les levées échelonnées des adventices.
- Isard® s'utilise en **pré-levée** du maïs pour limiter très tôt la concurrence ou en **post-levée précoce** pour régulariser l'efficacité des antigraminées foliaires.

ISARD® EST LA SOLUTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE QUI S'ADAPTE À VOTRE STRATÉGIE DE DÉSHERBAGE



DÉSHERBER DURABLEMENT LE MAÏS AVEC ISARD®

Isard® contient du **dmta-p**, substance active majeure, pilier pour le désherbage de nombreuses cultures.

Afin d'accompagner de manière responsable et pérenne les utilisations de dmta-p et de protéger la ressource en eau, nous vous conseillons :

- ⇒ De ne pas dépasser la dose de **1,2 L/ha sur maïs** et de laisser une **bande enherbée de 5 m** le long des cours d'eau et plans d'eau.
- ⇒ Sur les **AAC*** prioritaires, de ne pas dépasser la dose de **1 152 g/ha de dmta-p répartie sur 2 ans**. Sur ces territoires, **prêter une attention particulière aux maïs précédant maïs**.

Rapprochez-vous de votre conseiller qui vous guidera vers les **associations permettant d'adapter la dose de dmta-p** selon la pression adventice de votre parcelle et votre stratégie de désherbage, ou bien vers des techniques de **désherbage sur le rang** et/ou de **binage** de l'inter-rang.

*AAC = Aire d'Alimentation de Captage

QU'EST-CE QUE ISARD® ?

AMM	N°9900251
Composition	720 g/L diméthénamid-P (dmta-p)
Formulation	Concentré Émulsionnable (EC)
Usages et doses autorisés	Maïs : 1,4 L/ha en pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille - Stade BBCH 11), Millet, moha et sorgho : 1,2 L/ha en post-levée (à partir du stade 3 feuilles de la culture BBCH 13), Maïs doux : 1,4 L/ha, Betteraves industrielles uniquement : 1 L/ha* en post-levée (stades 2 à 8 feuilles, BBCH 12 à 18), Chicorée à café production de racines (toute chicorée industrielle) : 1 L/ha*. <i>*Sur betteraves et chicorées, l'application en post-émergence d'une dose de 1 L/ha en un seul passage est à proscrire par manque de sélectivité. Isard® doit s'appliquer impérativement en fractionné. Ne jamais appliquer Isard® en pré-levée sur ces cultures.</i>
Nombre max d'applications	1, sauf betteraves et chicorées, 1 application tous les 2 ans
ZNT	Respecter une zone non traitée de 5 m
DRE	48 heures après le traitement
DAR	Maïs, millet, moha : 100 jours grain et 90 jours fourrage, Maïs doux : 60 jours, Sorgho : 90 jours, Betterave : 90 jours, Endive : 90 jours.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

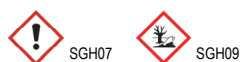
0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie

Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme EN ISO 27065/A1, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité (EN 166) ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. © Marque déposée BASF. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N°vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. **Référence du document : 954MAHE0921R** - Septembre 2021.

Isard® : SGH07, SGH09 - Attention - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.